

Le Conseil d'Administration de la CAMIEG du 06 février 2018 a demandé à l'unanimité le report du vote de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2017-2020.

Lors de la rencontre au ministère du 18 décembre dernier, les services de la Direction de la Sécurité Sociale nous ont fait part **des exigences du Ministère à savoir : - 10 % des effectifs (soit 25 emplois) et - 15 % des dépenses de fonctionnement et d'investissement.**

Deux scénarios dès lors ont été travaillés par la Direction de la caisse prenant en compte les contraintes fixées par le Ministère.

■ Suppression de 15 postes par la fermeture de 3 antennes (Alsace, Poitou-Charentes, Auvergne-Limousin), 10 au siège sur Montreuil.

■ Suppression de 25 postes par la fermeture de 5 antennes (Alsace, Poitou-Charentes, Auvergne-Limousin, Languedoc-Roussillon et Picardie-Champagne-Ardenne), récupération des appels téléphoniques et courriels prestations assurés jusqu'à présent par la CPAM 92 sans création de postes supplémentaires.

Les deux scénarios proposés, la fermeture de 3 antennes ou 5 antennes ne sont que **la conséquence de la décision unilatérale du Ministère** imposant l'alignement des restrictions budgétaires de la sécu à la CAMIEG oubliant que notre régime gère également la part complémentaire.

Nous ne pouvons accompagner toute décision pour lesquels **les salariés et les assurés seraient lésés**. L'étude nous démontre que certains assurés des antennes concernées ne pourraient accéder à aucun contact physique avec la caisse. Les économies demandées par le ministère s'appuient sur l'alignement avec le régime général, mais bafouent la règle fondamentale d'universalité de la sécurité sociale envers les assurés des IEG.

Cette imposition des Pouvoirs publics est intolérable au regard des 321 millions d'euros d'excédents. Les assurés de la caisse ont déjà largement contribué à l'effort national par le versement de 176 millions d'euros envers le Régime Général en 2014.

Aucun retour du ministère n'a été fait sur les contrepropositions faites par les administrateurs.

Le rendez-vous au niveau politique est indispensable. Les assurés et salariés doivent connaître les réelles intentions des Pouvoirs publics pour l'avenir de la caisse. C'est dans ce but que la fédération FO Énergie et Mines a interpellé, de nouveau, la ministre de la Santé par le courrier joint à ce communiqué.

La fin de non-recevoir aux différentes sollicitations de rendez-vous avec le cabinet du Ministère est irrespectueuse et contre-productive.

Sans réelles négociations, il appartiendra aux assurés et salariés de la caisse de se faire entendre.